

DIF (Droit Individuel à la Formation) Demande du salarié

Prénom, Nom

Fonction

Adresse

Entreprise : _____

Personne concernée : _____

À, le

Madame, Monsieur,

Je suis en CDI dans l'entreprise depuis le

À ce titre, j'ai acquis d'heures de formations, (soit 20 heures par an, cumulables sur 6 ans) et je souhaiterais en utiliser heures afin de suivre la formation :

.....

Cette formation dont le coût pédagogique est de aura lieu à

du au inclus, du 9h à 13h et du 14h à 17h.

Le contenu détaillé est ci-joint.

La formation est proposée par Qualipso, organisme de formation, enregistré sous le numéro : 11.75.27619.75 situé au 8, rue du cdt René Mouchotte, 75014 Paris - SIRET 405 399 478 00024 - APE 741G.

Conformément à l'article L.6323-1 du code travail, je demande donc à bénéficier du DIF pour cette formation.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature du salarié

Remarques importantes :

Ce formulaire intègre les mentions que nous conseillons de faire figurer dans votre demande DIF.

Chaque entreprise peut en adapter le contenu et la forme, selon son contexte et son organisation, dans le respect des dispositions légales et conventionnelles.

Plusieurs accords de branche prévoient des modalités spécifiques pour la mise en œuvre du DIF dans l'entreprise.

Pour rappel, les coûts pédagogiques et les frais annexes sont plafonnés.

Il est recommandé de préciser dans le courrier quel type de formation le salarié souhaite. La formation pourra être considérée comme prioritaire par la convention collective, il pourra s'agir d'une formation de perfectionnement des compétences (dans ce cas mentionnez l'article L. 6313-1 du code du travail) ou d'une formation de qualification (dans ce cas indiquez l'article L.6314-1 du code du travail).

Votre supérieur/DRH doit vous répondre dans un délai de 30 jours calendaires après l'enregistrement de votre demande par le service formation/DRH. Vous recevrez une confirmation écrite de cet enregistrement ou un double de ce formulaire vous sera remis. Il tient lieu d'accusé de réception.

En cas d'acceptation, un contrat de départ en DIF vous sera transmis. Vous voudrez bien nous le retourner, dûment signé, avant le début de l'action de formation.

Une allocation à hauteur de 50 % de la rémunération nette du salaire peut être allouée si vous choisissez de participer à une formation en dehors de vos jours de travail. Ce contrat vous précisera le montant de l'allocation qui vous sera versée.

Bon à savoir :

Cette demande étant importante pour la conduite de votre carrière, pensez à adresser votre courrier en recommandé avec accusé réception.